

COMPTE RENDU
Réunion du Conseil Municipal
Séance du vendredi 9 juillet 2021

Présents : Roger BAUNÉ, Jean-Michel MESTIVIER, Carine COLLINET, Marie-Claude CHEVALIER-LACOMBE, Jean-Pierre EVRARD, Pierre ANTKOWIAK, Catherine OLIVIER, Emilie THOUARD, Grégory GAYON, Thierry FEUILLET
Absents excusés, Marie-Laure DAVARD

Secrétaire de séance : Catherine OLIVIER

Ordre du jour :

- *Délibération pour fixer les taux de la taxe d'aménagement*
- *Délibération pour mutualiser l'achat de la chaudière entre la commune et le SMVOS*
- *Délibération pour une subvention au CFA du Loir et Cher*
- *Point sur le plan de relance « 1000 chantiers pour nos artisans »*
- *Demande d'enfouissement par ENEDIS du réseau HTA à l'entrée de St Laurent*
- *Point sur les travaux à prévoir*
- *Points sur les travaux réalisés et les achats effectués*

1. Délibérations

Délibération 1

Objet : Mutualisation de l'achat de la chaudière entre la commune de Saint Laurent des Bois et le SMVOS.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la chaudière a été remplacée. Comme l'utilisation est commune entre l'école et la mairie, une convention est signée entre le SMVOS et la commune pour respecter la côte part de 50% du tarif conformément aux statuts pour l'achat et les entretiens futurs.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE

⇒ la convention entre la commune de Saint Laurent des Bois et le SMVOS.

Délibération 2

Objet : Délibération pour fixer les taux de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le code de l'urbanisme offre aux collectivités compétentes la possibilité d'instaurer cette taxe et les exonérations associées.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, décide à l'unanimité

- 1) d'instituer sur l'ensemble du territoire communal une taxe d'aménagement de 2,5% pour une durée de 3 ans applicable au 1er janvier 2022
- 2) d'exonérer totalement les constructions et aménagements définis à l'article L 331-9 du code de l'urbanisme et notamment des abris de jardin.
- 3) D'exonérer à 50% les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du présent code.

Délibération 3 :

Objet : accord d'une subvention pour les apprenants du CFA du Loir et Cher

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du CFA de Blois motivée par le fait que 2 jeunes résidant sur la commune de Saint Laurent des Bois sont en apprentissage par le CFA.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE

le versement d'une subvention de 160 euros au CFA.

2. Point sur le plan de relance « 1000 chantiers pour nos artisans »

Dans le cadre du plan de relance 1000 chantiers pour nos artisans, un complément de subvention de 1504€ a été attribué par le Conseil Départemental. Cette somme vient s'ajouter à la subvention initiale de 3496€ pour atteindre le plafond de 5000€.

Les travaux concernés par ce complément de subvention sont l'achat et la pose des rideaux de la salle du Puits et les travaux dans le virage à l'entrée de Normaigne.

3. Demande d'enfouissement par ENEDIS du réseau HTA à l'entrée de St Laurent

Suite à une requête de plusieurs administrés, une demande de devis a été faite à ENEDIS pour l'enfouissement du réseau électrique haute tension (HTA) à l'entrée de Saint Laurent des Bois, route d'Ouzouer le Marché.

4. Devis pour la mise aux normes de l'assainissement de la maison du puits.

Lors d'un précédent conseil municipal, nous avons évoqué qu'une demande de DSR (Dotation de Solidarité Rurale) avait été formulée pour la mise aux normes de l'assainissement non collectif de la maison de la salle du Puits.

Cette subvention nous a été accordée pour 80% du montant HT des travaux.

Les devis fournis s'élèvent à environ 20000€HT. Il reste la solution du rejet des eaux en sortie de la microstation à décider.

5. Point sur les travaux à prévoir

Monsieur le Maire présente un certain nombre de travaux à prévoir :

- ↳ Remplacement des volets bois de la porte d'entrée principale de la Mairie
- ↳ Remplacement de la crémone de la porte du hall d'entrée donnant sur la rue
- ↳ Fenêtre de la sacristie à restaurer changer 2 vitres et remettre en peinture
- ↳ Protection du mur au dessus de l'évier dans la salle de réchauffe
- ↳ Dissocier éclairage du hall de la mairie et du secrétariat

- ↳ Les anciens combattants souhaitent l'achat d'un mat à installer devant le monument aux morts
- ↳ Repeindre le passage piétons devant l'école / matérialiser un autre passage piétons face à la place du Puits / repeindre le marquage triangle au sol de la route d'Autainville.

6. Travaux réalisés et achats effectués

- ↳ Les bernes ont été broyées par l'entreprise FERMÉ.
- ↳ L'empierrement du virage à l'entrée de Normaigne a été réalisé par l'entreprise BOUCHER pour un devis de 400€ TTC.
- ↳ Le chariot pour stockage des chaises est livré.
- ↳ Le rétroviseur pour La Maugerie est livré et posé.
- ↳ Les rideaux de la salle du Puits sont installés.
- ↳ Le coussin berlinois à l'entrée de Villesiclaire a été déplacé et le second coussin a été installé en parallèle.
- ↳ Nous avons du remplacer la tondeuse auto tractée (environ 900€).

7. Présentation du projet éolien VALOREM

La société VALOREM nous a fait une première présentation du projet éolien et souhaite rencontrer l'ensemble du conseil municipal lors d'une réunion programmée le lundi 20 septembre à 18h.

8. Location du photocopieur.

La location d'une durée de 63 mois arrive à son terme. Deux offres sont proposées : société Konica et société Factoria CVL.

L'offre de la société Factoria CVL a été retenue pour un tarif de 287,62€ /trimestre.

9. L'éclairage public

La commune de BEAUCE LA ROMAINE va faire réaliser une étude à propos de l'éclairage public sur la totalité de son territoire et elle souhaite y associer les communes proches. Nous allons saisir cette opportunité d'autant plus que la CCTVL souhaite résilier le contrat de maintenance qu'elle avait avec les communes de l'ancienne Beauce Oratorienne. Le prix de la maintenance des installations d'éclairage public risque de fortement augmenter compte-tenu de son vieillissement.

De plus, les nouvelles ampoules LED permettraient de faire des économies.

Nous avons engagé une étude diagnostic pour évaluer le coût et les avantages avant toute décision.

10. Subventions aux associations

Les subventions sont faites pour aider les associations au niveau de leur fonctionnement. Nous avons suspendu provisoirement les subventions accordées à la fanfare d'Autainville et au comité d'animations laurentin car compte-tenu du contexte COVID il n'y a pas eu de manifestations en 2020.

11. Secrétariat

Madame Anne-Charlotte Marville a présenté sa démission. Elle quittera son poste le jeudi 22 juillet. Une nouvelle secrétaire est en cours de recrutement. Elle prendra son service dès que possible.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.